

Extrait des délibérations  
Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes  
du 16 février 2018

n° 11 – D 16.02.2018

*L'an deux mil dix-huit, le seize février à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**Indemnisation des sujets d'expérimentation (LIPPC2S)**

**Membres présents :** LEVY Patrick, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, LEBARBE Thomas, GRANET ABISSET Anne-Marie, LBATH Ahmed, VUILLEZ Jean-Philippe, FILIPPI Lionel, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, DENAT Tom, BERTRAND Alan,

**Membres représentés :** CHAZE-MAGNAN Ludivine (procuration à CARON-FASAN Marie-Laurence), GAILLARD Isabelle (procuration à GRANET ABISSET Anne-Marie), RACHIDI Walid (procuration à COURTOIS Hervé), FARET Mathilde (procuration à DENAT Tom), ROUILLON Joris (procuration à BONNET Augustin), HABFAST Claus (procuration à LEVY Patrick), Edith BOLF (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), LOUIE France-Dominique (procuration à FILIPPI Lionel).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

Vu l'avis de la commission des finances du 9 février 2018,

Considérant que le LIPPC2S a le projet d'engager « des études par échantillonnage d'expérience » (experience sampling studies) ;

Considérant que ce type d'études demandent une intensité très limitée de la part des participants ; que ces derniers sont dans ce cas amenés à se rendre au laboratoire, pour se voir remettre du matériel (tel qu'un smartphone), puis amenés à récupérer des mesures pendant quelques jours et à plusieurs moments de la journée.

Considérant néanmoins que le lien que le LIPPC2S souhaite entretenir avec les participants à ces protocoles de recherche se doit d'être renforcé ;

Considérant que des recherches antérieures ont pu montrer que donner aux participants des « récompenses » importantes dans ce genre d'études produisait en fait un appauvrissement de la qualité des données ; que dès lors donner aux participants directement de l'argent en échange du temps qu'ils ont accordé à l'étude ne constitue pas une option viable.

Considérant que la littérature en psychologie recommande de construire une relation avec le participant, de sorte à former ce que la littérature désigne comme une « alliance viable de recherche ».

Considérant que le LIPPC2S souhaite construire cette alliance à travers plusieurs moyens (empiriquement validés).

Considérant tout d'abord que les participants recevront régulièrement une newsletter incluant des informations sur les études portant sur le sujet d'intérêt (à savoir les relations interpersonnelles) ainsi que sur des recherches spécifiques.

Considérant ensuite, que seront fournis aux participants des retours personnalisés sur les scores individuels qu'ils obtiendront en répondant à des tests de personnalité bien établis ; que ceci constituera une récompense directe pour les remercier de leur participation.

Considérant enfin, que ce type de protocole prévoit de pouvoir donner aux participants une récompense en nature d'une valeur maximale de 500 euros.

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le principe d'indemnisation des sujets d'expérimentation ainsi présenté.*

Membres en exercice	36
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le principe d'indemnisation des sujets d'expérimentation ainsi présenté.**

Publié le : **02.03.18**  
Transmis au Rectorat le :  
**02.03.18**

Fait à St- Martin- d'Hères, le 19 février 2018  
Pour le Président et par délégation

**Pour le Président et par délégation**  
Le Directeur général des services,  
Joris BENEITE